

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION PAR AUDIOCONFERENCE
DU BUREAU DIRECTEUR
DU 3 SEPTEMBRE 2020

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (5)

Michel EDIAR (Président)
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général)
Mathieu LEMERCIER (Trésorier)
Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe)
Thierry VERMEERSCH

Membres excusés et pouvoir (2)

Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI
Valérie BERGER-CAPBERN pouvoir à Mathieu LEMERCIER

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Jean-Philippe STEFANINI

Le Président ouvre la séance à 17 h et propose de traiter les différents points de l'ordre du jour :

1. Approbation des derniers comptes rendus

Les comptes rendus des réunions du 19 juin 2020 et du 7 et 8 juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité. Le Président souhaite remercier Marie-Claudine PERRIN pour son travail de prise de note et de première rédaction qui permet une diffusion rapide des informations vers nos clubs et nos structures déconcentrées.

2. Annulation du week-end du CNE

Les organisateurs de cet événement national nous ont fait connaître leur décision d'annulation du week-end du CNE du fait des contraintes que le préfet de l'Hérault et le maire de Béziers imposaient à savoir le port du masque pendant les compétitions. Les organisateurs souhaitent que la manifestation soit reportée en 2021. La question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité directeur prévue le 10 octobre prochain.

Le secrétaire général suggère d'alerter le CNOSF sur les incohérences existantes entre les directives du Ministère des Sports qui précisent clairement que le port du masque n'est pas possible pour la pratique sportive et les décisions locales. L'annulation de nos événements nationaux représente une perte financière importante pour la FFCO et freine la prise de licence pour l'année à venir. Le Bureau Directeur approuve cette proposition et suggère que la démarche soit relayée vers le Pôle ressources national sports de nature.

3. Réunions fédérales à venir

Le Président fait le constat que la tenue des différentes réunions fédérales prévues d'ici la fin de l'année en région parisienne devrait être reconsidérée au vu du passage de cette région en zone de circulation active du virus. Sont concernés l'assemblée générale fédérale et la conférence des présidents de ligue prévues les 21 et 22 novembre, le premier séminaire des moniteurs, le séminaire des TN et CCN. Pour l'Assemblée Générale fédérale, le lieu doit être communiqué avant le 11 septembre.

Après discussion, il est décidé

- Pour l'assemblée générale et la réunion des présidents de ligue de lancer un appel aux ligues pour proposer un lieu alternatif en zone verte et de trancher lors d'un bureau directeur spécifique, le 10 septembre ;
- Pour le séminaire des moniteurs de la tenir à Saint Etienne ;
- Pour le séminaire des TN et CCN de le reporter d'un an, ce qui est aussi cohérent avec le faible nombre d'événements nationaux qui ont pu se tenir en 2020. Ce report entrainera le décalage d'un an du séminaire des délégués et arbitres nationaux.



4. Championnat méditerranéen (MCO)

Le COMOF ayant été saisi de notre demande de reporter à 2021 la tenue en France du Championnat Méditerranéen nous a fait savoir que ce championnat ayant déjà été attribué à la Serbie, il nous fallait trouver un terrain d'entente avec la Fédération Serbe. Celle-ci nous a fait parvenir un courriel dans lequel elle exprime son incompréhension sur notre demande du fait de l'avancement actuel de leur projet. Une solution alternative mise en avant serait l'attribution du Championnat Méditerranéen à la France en 2022 à la place du Portugal qui était le pays pressenti.

Le Bureau directeur décide que le Secrétaire général contactera le CD19 pour explorer cette piste.

5. Courriel du CO Colmar relatif aux 3 jours de Pâques 2021

Le CO Colmar a été informé le 23 Juin par le Secrétaire Général de la décision du Comité directeur du 19 juin d'attribuer les 3 jours de Pâques 2021 à l'ADOC suite à l'annulation de l'édition 2020.

Par courriel du 10 août, le CO Colmar tout en rappelant le fait que l'attribution des 3 jours de Pâques avait fait l'objet d'une convention entre le club et la FFCO, accepte de décaler sa candidature à Pâques 2022 mais fait part de demandes de certaines garanties et compensations.

Le Bureau directeur demande au Secrétaire général de préciser au CO Colmar que ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain Comité directeur prévu le 10 octobre prochain. Il serait utile de préparer ce point en réfléchissant sur la partie garanties et compensations.

6. Universiades d'hiver

La FFSportU ayant informé la FFCO très récemment du report des Universiades d'hiver prévues en Janvier 2021 à Lucerne (Suisse), le Bureau directeur décide qu'il n'y a pas lieu de lancer en urgence une information relative à d'éventuelles épreuves de sélection.

7. Demande de membre associé : OGEO

Le Secrétaire général informe le Bureau de la réception d'une demande d'Eric Boulet/OGEO de devenir membre associé pour son activité de Géomatique, formation SIG et Cartographie à Saint Malo (Ille et Vilaine -35).

Le Bureau directeur donne son accord.

8. Informations diverses

Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe) informe le Bureau directeur des éléments suivants :

- Le numéro de TVA intracommunautaire de la FFCO est de nouveau actif ;
- Après discussion, elle a considéré que l'offre alternative présentée par la société CISSION avait peu de sens. Elle a donc réglé la facture pour la prestation de communication initiale, qu'il faudra penser à résilier d'ici la fin de l'année.

Le Président informe le Bureau directeur qu'il a été relancé par la médiatrice des entreprises dans le cadre du conflit avec SEVANOVA. Celle-ci a dû annuler à la dernière minute un rendez-vous prévu en juillet. Une nouvelle date doit être fixée. A ce sujet, Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe) fera le point sur l'avancement par notre avocate de la rédaction de l'assignation de SEVANOVA.

Le Secrétaire général informe le Bureau directeur que les actions de maintenance du site actuel se poursuivent. L'adaptation du processus de prise de licence aux nouvelles règles de contrôle de l'honorabilité des dirigeants et des encadrants a été faite. Les prochaines actions à mener concernent l'agenda et l'amélioration de la conformité au RGPD. La solution envisagée consiste à restreindre l'accès aux données personnelles relatives à nos licenciés aux seuls licenciés via un identifiant personnel et un mot de passe. La mise en place de ce contrôle d'accès pourrait se faire au 1^{er} janvier 2021. Il fait état d'une demande d'un ancien licencié de voir effacer l'ensemble des informations personnelles le concernant. Le Bureau directeur s'interroge sur la rétroactivité ou non des contraintes associées au RGPD. Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe) propose d'évoquer le point avec l'avocate de la FFCO dans le dossier SEVANOVA.

Le Président informe le Bureau directeur :

- de la tenue de l'Assemblée générale du CNOSF le 8 septembre et
- d'une réunion organisée par le CNOSF le 14 septembre, d'une part avec l'Agence Nationale du Sport sur les sujets d'actualité, d'autre part avec la Région Ile-de-France sur l'aide particulière que la région pourrait apporter aux athlètes de haut-niveau tant pour leurs études que pour améliorer leurs conditions de vie.

Aucun membre du Bureau directeur n'étant disponible à ces dates il propose de donner pouvoir pour l'AG du CNOSF et de demander à Dominique BRET, Présidente de la ligue Ile-de-France si elle peut représenter la FFCO lors de la réunion du 14 septembre.

Il fait également part de l'envoi par le CNOSF d'un message aux Maires des communes de France de plus de 5 000 habitants, à leurs directeurs et chefs de cabinet ainsi qu'aux Président-e-s des Conseils départementaux de France et aux membres du CA de l'Agence Nationale du Sport visant à leur présenter les dispositifs prévus par le mouvement sportif pour soutenir et accompagner les clubs et les fédérations dans la délicate période que nous traversons. Il comprend notamment le lien vers le kit de communication « Esprit club » adaptable par les collectivités pour être diffusé par elles largement.

Le Bureau directeur se propose de relayer cette information au Carrousel du site fédéral si une période creuse se présente.

Fin de réunion à 19h15

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

